



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022 À 18H30

Salle du conseil – Hôtel de ville

Étaient présents :

Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Adjoints,
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Mme Audrey LAVACRY, Conseillers délégués,
Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Sylvie HÉLOIR, M. Jean-Pierre BOIMARE, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET, M. Richard DENOUN, M. Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

M. Laurent JACQUES qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR ;
M. Christophe DUCHAUSSOY qui a donné procuration à Mme Christine LAVACRY ;
Mme Martine GRUY qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH ;
Mme Liseline DAILLY-LAVOINE qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR.

Étaient absents :

Mme Florence CAILLEUX ;
M. Sébastien PLANCHE ;
Mme Sylvie DELÉPINE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Audrey LAVACRY a été nommée Secrétaire de Séance et Mme Christine RUELLOUX comme auxiliaire de séance.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020

Acté

II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

Acté

III] DÉLIBÉRATIONS

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **PREND ACTE de l'installation de Madame Cécile CORPELET en qualité de conseillère municipale,**
- **PREND ACTE que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir les compétences des 9 commissions municipales permanentes,
- DÉCIDE de la composition de chacune de ces commissions selon le document annexé,
- PREND ACTE que la présente délibération abroge la délibération n°2021/036 du 25 mai 2021,
- AUTORISE, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉ DE PRESTATIONS D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'offre et tout document associé de la société DALKIA – Centre Opérationnel de Haute-Normandie, pour un montant estimé de 2 799 102.70€ HT sur la durée totale du marché avant mise au point, revu à 2 703 247.70€ HT, soit 3 243 897.24€ TTC après mise au point.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.06.2022 ET AU 01.07.2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- CRÉE un emploi à temps non complet (20/35^e) chargé de la propreté des locaux à compter du 1^{er} juin 2022, emploi relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial ;
- ADOPTE la modification du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2022 comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	Temps non complet (20/35 ^e)	+1 (+ 0.57 ETP)	+1 (+ 0.57 ETP)

Sous-total	+1 (+0.57 ETP)	+1 (+0.57 ETP)
Total général	+1 (+0.57 ETP)	+1 (+0.57 ETP)

- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs **au 1^{er} juillet 2022** comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	Temps complet	-1/+1	-1/+1
Sous-total			0	0
Total général			0	0

- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN (CST) - DÉTERMINATION DU NOMBRE DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL ET REPRÉSENTATIVITÉ FEMMES–HOMMES AU VU DE LA SITUATION DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE à 5 (cinq) le nombre de représentants titulaires du personnel** membres du Comité social territorial commun concerné ;
- **INFORME** les organisations syndicales souhaitant présenter des listes de candidats aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 de la part de femmes et d'hommes à prendre en compte, à savoir :
 - **Nombre de femmes** dans les effectifs représentés au sein du CST commun concerné au 1^{er} janvier 2022 : **122 (cent-vingt-deux), soit 62 %** ;
 - **Nombre d'hommes** dans les effectifs représentés au sein du CST au 1^{er} janvier 2022 : **75 (soixante-quinze), soit 38 %** ;
- **DIT** que la présente délibération prévoit le **recueil par le CST commun concerné de l'avis des représentants de la collectivité/établissement** sur tout ou partie des questions sur lesquelles cette instance émet un avis ;
- **DIT** que la présente délibération sera communiquée aux sections syndicales ayant transmis à l'autorité territoriale leurs statuts et la liste de leurs représentants ;
- **AUTORISE M. le Maire**, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE DE PROCÉDER sur le budget Ville aux modifications budgétaires ci-dessous.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6067-212-EMP	2 480,00 €	crédits scolaires	722-020-AG	6 889,00 €	travaux en régie
6541-020-AG	11 689,00 €	admission en non-valeur	7478-64-H	38 042,00 €	PSU prévisionnel 2022 multi-accueil
60613-020-B	80 000,00 €	chauffage urbain	74121-01-FIS	143,00 €	Dotation solidarité rurale
60622-020-AG2	20 000,00 €	carburants	73111-01-FIS	13 390,00 €	contributions directes
60612-020-B	102 458,00 €	électricité	74834-01-FIS	7 189,00 €	allocations compensatrices
615228-020-B36	15 000,00 €	entretien de bâtiments	7817-020-AG	11 689,00 €	reprise sur provision pour créances douteuses
615231-822-V	25 000,00 €	entretien de voirie			
6162-253-SG2	22 160,00 €	assurance dommage ouvrage gymnase			
64111-020-AG	100 000,00 €	charges de personnel			
023-01-AG	- 301 445,00 €	virement à la SI			
TOTAL	77 342,00 €			77 342,00 €	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2051-020-P351	5 280,00 €	virtualisat° programmeur chauffage HV	1322-253-P380	383 148,00 €	subvention Région Gymnase
2151-822-P289	20 000,00 €	rue Papin - hausse prix des enrobés	1321-324-P321	72 501,00 €	subvention DRAC baies église
2151-822-P421	10 700,00 €	parking fée des mers- hausse prix enrobés + Ajouts bornes St Julien et Duquesne	024-020-AG	59 613,00 €	produit des cessions Vente SODINEUF et THOMAS
2158-020-P373	10 292,00 €	toit chapiteau de la plage	021-01-AG	- 301 445,00 €	virement de la SF
2158-026-P376	1 800,00 €	tondeuse			

		cimetière			
2158-020-P352	550,00 €	chauffe-eau épicerie sociale			
2188-421-P357	15 100,00 €	protège radiateurs accueil de loisirs Brossolette			
2188-020-P359	216,00 €	tuyaux gaz studios Brosso (actualis°)			
2312-833-P410	71 001,00 €	falaises			
2313-324-P321	1 600,00 €	avenant MO Eglise			
2111-020-P394	59 613,00 €	acquisition de terrains			
2188-020-P373	131,00 €	delta 2S supplt			
2188-212-P151	131,00 €				
2188-412-P340	514,00 €				
2313-253-P380	10 000,00 €	gymnase Célérier			
2158-822-P421 travaux en régie	82,00 €	ajout bornes marchés			
2132-414-P364 travaux en régie	6 300,00 €	cabines plage béton			
2188-020-P314 travaux en régie	37,00 €	rond-point Debeaurain			
2158-822-P175 travaux en régie	470,00 €	armoie électrique BMX			
TOTAL	213 817,00 €			213 817,00 €	

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- o **DÉCIDE DE PROCÉDER** sur le budget stationnement aux modifications budgétaires ci-dessous.

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
020 - AG	-13 000,00 €	Dépenses imprévues			
2153 - AG	13 000,00 €	autres immobilisations corporelles			

TOTAL	0 - €		- €	
--------------	--------------	--	------------	--

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

REPRISE DE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- o **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à reprendre la totalité de la provision à hauteur de 11 689€, pour les admissions en non-valeur proposées et délibérées, lors de ce même conseil municipal.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

7.10 DIVERS

BUDGET VILLE DU TRÉPORT - CONSTAT DE CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- o **CONSTATE les créances irrécouvrables d'un montant de 14 366.84€ € sur le budget Ville du Tréport ;**
- o **PREND ACTE que cette somme fera l'objet d'un mandat émis au compte 6541 (admission en non-valeur).**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU SMUR – ANNÉE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- o **PREND ACTE** que la participation de la Ville du TRÉPORT au fonctionnement du SMUR au titre de l'année 2022 sera de 2 340 € ;
- o **PREND ACTE** que des crédits suffisants sont inscrits au chapitre 011 du budget principal.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

8.DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.3 VOIRIE

DEMANDE ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'adhésion de la commune d'ARQUES-LA-BATAILLE au SDE76.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

DEMANDE ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE D'EU

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'adhésion de la commune d'EU au SDE76.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

DEMANDE ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

8.8 ENVIRONNEMENT

AVIS SUR PARC ÉOLIEN EN MER CENTRE MANCHE EST 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

- **ÉMET un avis défavorable au projet** de développement d'un parc éolien en mer d'environ 1,5GW dans la partie Est du Centre Manche. Ce projet devrait s'étendre sur 220 à 250km² et comprendre 75 à 125 éoliennes.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		1	

1 abstention M. DENOUN

CONVENTION TRIPARTITE SMABL, STE HYDRA, VILLE DU TRÉPORT RELATIVE À L'ACCÈS ET L'UTILISATION DES EAUX TRAITÉES ISSUES DE LA STATION D'ÉPURATION DU TRÉPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame Nathalie VASSEUR, 1^{re} adjointe, à signer la convention avec le Président du SMABL et M. Arnaud BOVIN, directeur métier eau de la société Hydra.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

8.9 CULTURE

ANIMATION CULTURELLE – CONVENTION VILLÉ / DÉPARTEMENT – LIRE À LA PLAGE – ANNÉE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **RENOUVELLE**, avec le Département, la convention de l'Opération « LIRE A LA PLAGE » qui aura lieu du samedi 9 juillet au dimanche 28 août 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	4	
	Votants	24	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		0	

POINTS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ

CESSION DE FONDS DE COMMERCE SARL O'DÉLICÉS À M. ET MME ROGER FRÉVILLE - BOUTIQUES DU QUAI FRANÇOIS 1^{ER} N°11, 11 BIS, 12, 13 ET LOCAL RAMPE DU MUSOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que cette cession de fonds de commerce entraîne d'office la cession du droit au bail pour le temps restant à courir des locaux indiqués ci-dessus, à savoir :
 - Pour les locaux sis à Le Tréport, 11, 11bis, 12 quai François 1^{er}, et rampe du Musoir, bail commercial en date du 29 mars 2019, et ce pour une durée de 9 années ayant commencé à courir le 1^{er} avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2028,
 - Pour le local sis à Le Tréport, 13 quai François 1^{er}, bail commercial en date du 11 janvier 2019 et ce, pour une durée de 9 années ayant commencé à courir le 11 janvier 2019 pour se terminer le 10 janvier 2028,
- **ACCEPTÉ** les nouveaux acquéreurs M. et Mme Roger FRÉVILLE comme nouveaux locataires ; ces derniers s'engageant à poursuivre la même activité commerciale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation, à signer tout courrier afférent à ce dossier.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	4
	Votants	24
	Nombre de suffrages exprimés	Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET CAMPING MUNICIPAL ET AIRES DE CAMPING-CARS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE DE PROCÉDER sur le budget camping et aires de camping-cars aux modifications budgétaires ci-dessous.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6061 CAM	1 950,00 €	Fournitures non stockables (eau, énergie)	722-CAM	1 950,00 €	Travaux en régie
TOTAL	1 950,00 €			1 950,00 €	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2188 ACC	- 1 950,00 €	autres immobilisations corporelles			
2188-CAM	1 950,00 €	Aire de jeux Travaux en régie			
TOTAL	- €			- €	

QUESTIONS ORALES

La séance est levée à 19h40.

La 1^{re} Adjointe,
Nathalie VASSEUR.

Compte-rendu affiché et publié le 20 MAI 2022



